



**Et le Forum des AMP  
dans tout ça ?**

# Ce qui est acté

- **L'AFB reprend les droits et devoirs des organismes intégrés.**
  - Missions maintenues.
  - Postes permanents maintenus.
  - Budget maintenu.
- Les préfigureurs ont **confirmé le maintien du soutien au réseau** des gestionnaires tel qu'il existe actuellement.  
*Mission d'appui à la gestion d'aires protégées*

**Principe de maintien : OK**

**Comment ?**

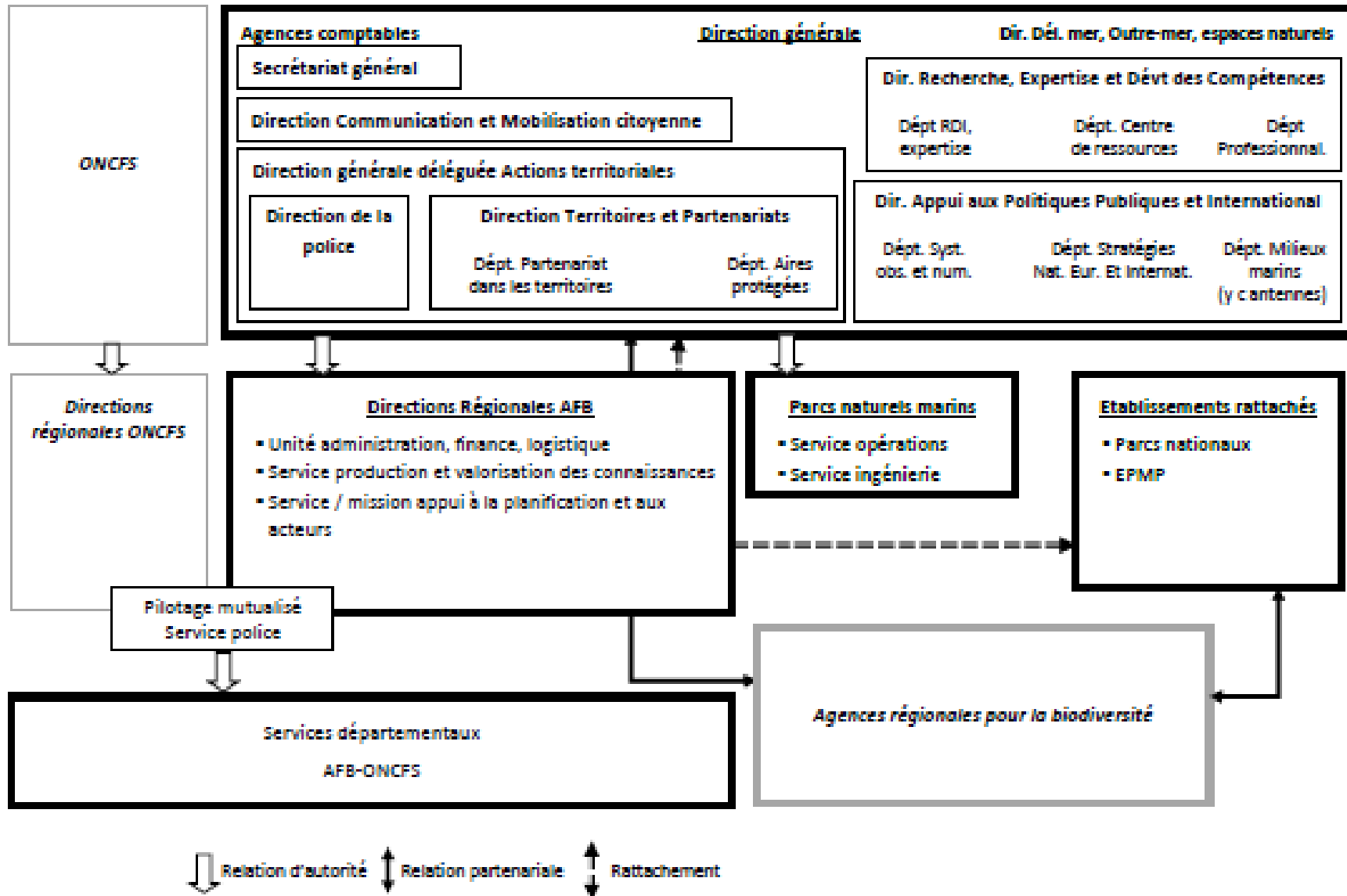
## Concrètement, le Forum des AMP, c'est quoi ?

- Un réseau d'échange technique auquel les gestionnaires d'AMP **adhèrent de façon volontaire et non institutionnel**.
- Une **rencontre nationale annuelle** et un appui aux tables-rondes de façades organisées par les antennes locales de l'AAMP.
- La **production de documents techniques de référence** sur des thématiques communes aux gestionnaires d'AMP (*pêche de loisir, articulation des outils de protection en mer, etc.*).
- La **participation des gestionnaires à des projets nationaux ou à des groupes de travail thématiques** (*tableaux de bord des AMP, technologies en mer, sports et loisirs en mer, éconavigation, sciences humaines et sociales, changement climatique, etc.*)
- L'**élaboration d'une vision commune des gestionnaires** autour de sujets sensibles ou d'actualité (*réflexions sur la création de la loi du 14 avril 2006, stratégie de création des AMP, référentiel métiers et compétences des aires marines protégées, projets d'aménagement dans les AMP, etc.*).

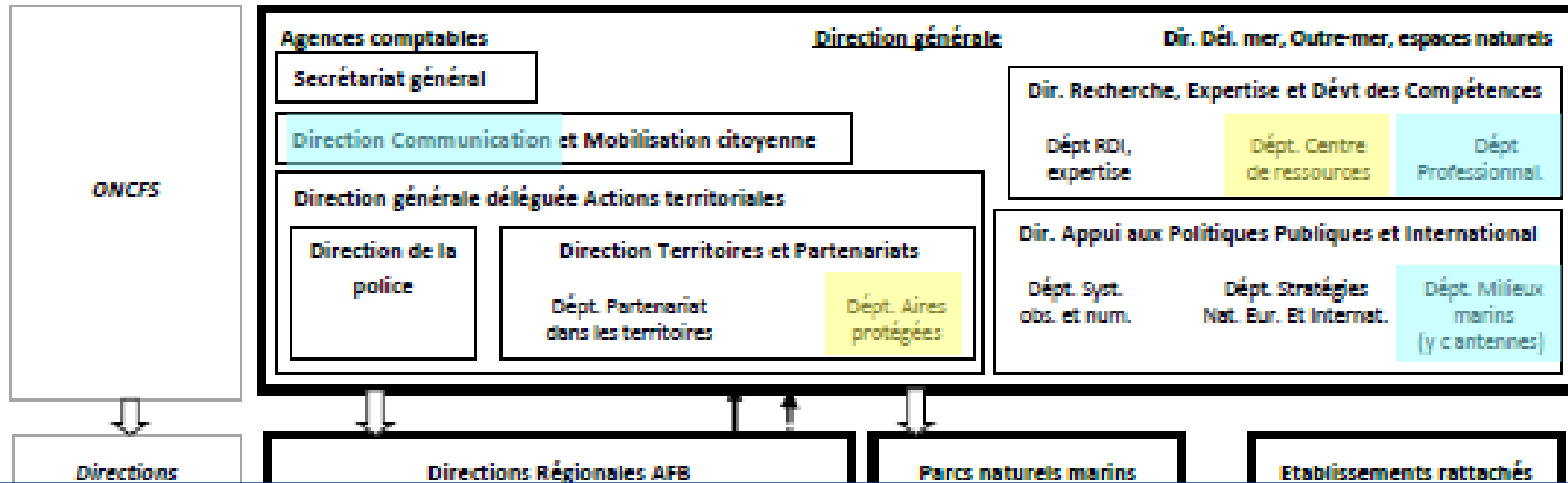
## La mission d'animation de réseau comprend également :

- La **coordination du Bureau** du réseau.
- La gestion et mise à jour d'un **site internet dédié**.
- Une mission de **conseil/expertise et de mise en relation** auprès des gestionnaires d'AMP sur leurs problématiques de gestion.
- La gestion et mise à jour de l'**annuaire des correspondants** du réseau.

# Les missions du réseau

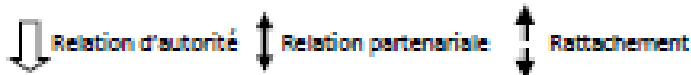


# Les missions du réseau



→ **Des missions qui relèvent à la fois** du département Aires protégées et du département Centres de ressources.

→ **En lien avec** le département Milieux marins (expertise thématique), le département Professionnalisation (formation des agents), Les services de communication.



## Dépt Aires protégées

### Forum AMP

Coordination du **Bureau**.

**Rencontre annuelle** nationale et appui aux rencontres de façade

**Conseil/expertise** et mise en relation.

**Site internet / annuaire** des correspondants.

Production de **documents techniques** de références.

Production de **plaquettes** et documents de com'.

Participation des gestionnaires à des **projets nationaux** ou à des **groupes de travail thématiques**.

Élaboration d'une **vision commune** des gestionnaires autour de sujets sensibles ou d'actualité.

participation à la définition des **besoins de formation** des gestionnaires d'AMP.

## Services Communication

Webmaster (gestion technique du site internet).

Édition (graphisme, mise en forme et production éditoriale).

Département communication : besoins en plaquettes et documents de communication (avec charte graphique propre au réseau).

## Dépt Milieux marins

Apporte son expertise sur les sujets traités.

- Prends en compte l'expertise de terrain des gestionnaires ;
- s'appuie sur les gestionnaires volontaires (sites pilotes, partenaires des projets...).

## Dépt Centres de ressources

Prend en compte les besoins en productions techniques (en lien avec les autres centres de ressources pour les sujets communs) et les réalise.

Apporte son expertise d'animation de réseaux et plateformes techniques.

## Dépt Professionnalisation

Prend en compte les remontées des besoins du réseau pour l'élaboration de l'offre de formation.